

mairie_de_murianette



Ville de Murianette

www.murianette.fr



Horaires d'accueil au public

Mairie :

- ◇ Lundi de 13h30 à 17h.
- ◇ Mercredi de 8h à 12h.
- ◇ Vendredi de 13h30 à 18h.

Déchetterie de Domène :

Du 1er avril au 31 octobre :

- ◇ Du mardi au jeudi de 12h30 à 18h.
- ◇ Vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h15 à 18h.

Le ramassage des poubelles vertes, grises et marron se fait les jours fériés.

Bibliothèque municipale :

- ◇ Lundi de 16h40 à 18h.
- ◇ Vendredi de 16h à 17h30.
- ◇ Fermée pendant les vacances scolaires.

City stade :

- ◇ De début novembre à fin février, tous les jours de 8h30 à 18h30.
- ◇ De début mars à fin octobre, tous les jours de 8h30 à 21h30.

Édito



Chères Murianettoises, chers Murianettois,

Après deux années de crise sanitaire marquées par la covid19 et les conséquences liées à cette pandémie, nous pensions être sortis d'affaire avec les chiffres de contaminations et d'hospitalisation en constante baisse, ainsi que la levée progressive des restrictions.

Malheureusement, les conflits internationaux se sont intensifiés et rapprochés de l'Union Européenne avec l'affrontement Russie / Ukraine. A l'heure de l'écriture de cet éditto, la situation est particulièrement complexe et difficile ; des milliers de civils fuient les bombes et les assauts.

Dans le cadre du soutien à l'Ukraine, la municipalité a mis en place une collecte de dons. Nombreux ont été les murianettois à apporter des produits d'hygiène ou de secours.

Le club de pétanque de Domène s'est joint à notre initiative et, ensemble, un camion complet de dons a été récolté et acheminé vers la protection civile de Fontaine. Je tiens sincèrement à tous vous remercier pour votre générosité. Je remercie également les employés municipaux de la commune et ceux de Domène qui ont trié, rassemblé et chargé l'ensemble des cartons de dons.

En France, les élections présidentielles se sont déroulées en avril. Les législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022. Je vous remercie d'avoir accompli votre devoir de citoyen et de vous être déplacés aux urnes afin de choisir démocratiquement votre Président pour les cinq années à venir ; je vous invite à en faire de même en juin afin d'élire vos députés à l'assemblée nationale.

A Murianette, le mois de mars a été marqué notamment par le vote du budget 2022. Un moment important dans la vie municipale car il est le reflet de nos engagements et de nos orientations.

Pour 2022, en section d'investissement, nous avons décidé de nous laisser une année de réflexion avant d'entreprendre de nouveaux projets. Il n'y aura donc pas de grands projets pour cette année.

Mars a annoncé également le retour des festivités. Le comité des fêtes vous a en effet proposé une soirée choucroute qui a connu un vif succès. Vous trouverez le programme des prochaines animations dans les colonnes de ce bulletin.

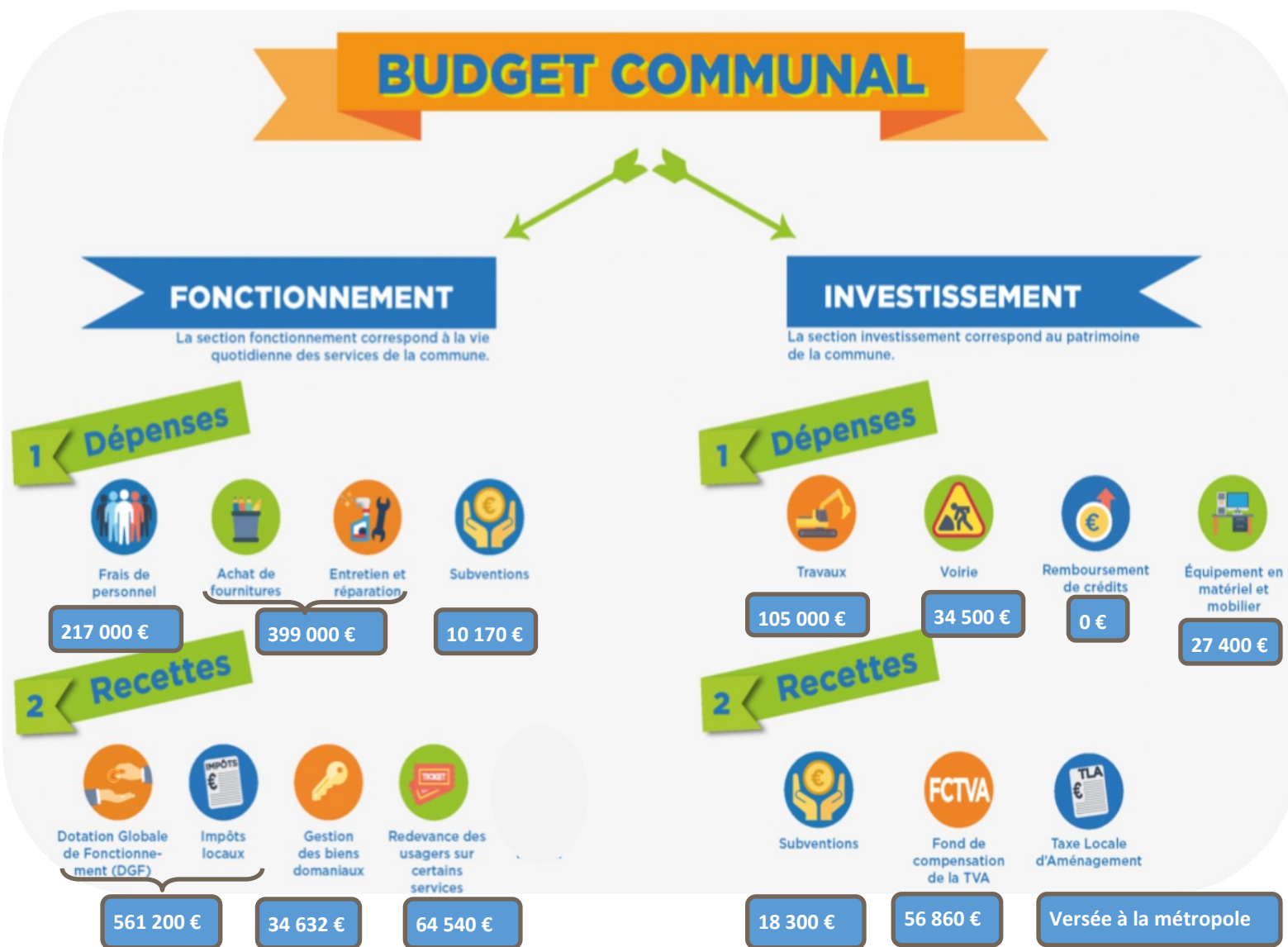
Cédric Garcin, votre Maire.

Budget communal

Voté en conseil municipal et adopté à la majorité le 28 mars dernier, le budget prévisionnel fixe les dépenses et les recettes annuelles de la commune. Il informe les Murianettois sur les finances de la collectivité qui permettent la gestion courante de l'année 2022 et les projets d'investissement.

Réparti en deux sections - fonctionnement et investissement - la commune présente un budget maîtrisé au niveau des dépenses de fonctionnement. Côté investissement, l'année 2022 sera une année de transition. Elle permettra à l'équipe municipale de finaliser des investissements engagés sur les années précédentes et d'élaborer un plan pluriannuel d'investissements sur les quatre prochaines années de mandat.

Malgré une baisse constante des dotations de l'Etat depuis 2013 ; la commune ne souhaite pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année à venir. Nous vous rappelons que l'augmentation du taux de la taxe foncière est due à l'augmentation de la base de calcul et non à une décision communale.



Le budget en un coup d'œil :

Recettes de fonctionnement : 1 235 945.93 €

Dépenses de fonctionnement : 785 854.50 €

Recettes d'investissement : 326 290.00 €

Dépenses d'investissement : 239 815.00 €

Environ 80 000 € répartis sur les projets principaux suivants :

Les travaux de remise en état des classes de CE et CM, suite au dégât des eaux de décembre 2021, représentent un montant de 33 000 €. Notre assurance prend en charge 28 700 €.

Des travaux de réfections étant déjà à l'étude depuis quelques mois, nous profitons du passage des entreprises pour rénover les sols de la cantine et de la classe de CP ainsi que pour reprendre différentes retouches de peinture dans tout le groupe scolaire. Cette dépense de fonctionnement s'élève à 22 000 €.

Nous avons acté la réfection du toit de l'église St Félix pour un montant de 22 000 €. Nous pourrions bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 6 500 €.

La finalisation de réhabilitation du hall de la mairie est en cours pour un montant de 13 000 €.

Pour nos plus jeunes, la municipalité pérennise le centre de loisirs avec la signature d'une convention avec l'ACL (Association des Centres de Loisirs) pour une durée de trois ans et pour un coût annuel de 24 000 €.

Retour sur 2021...

Un excédent de fonctionnement de 111 060 € a été dégagé sur notre budget 2021. Il est dû principalement à des dépenses prévisionnelles sur les réseaux non réalisées et à des cotisations de charges de personnel moins importantes que prévues.

L'année 2021 aura vu l'aboutissement ou le lancement de beaux projets communaux. La commune a investi dans l'achat d'un local commercial de 80m² au sein de l'immeuble « Seconde Nature » pour un montant de 144 000 €. La destination ambitionnée est l'installation d'un commerce de proximité. Plusieurs pistes sont déjà à l'étude. Ceci nous permettra d'avoir la maîtrise d'une partie des commerces installés sur la commune.

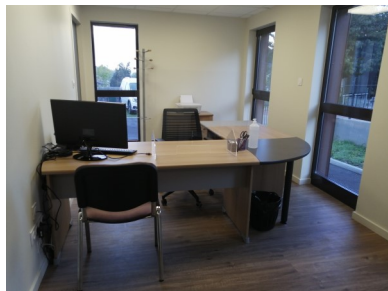
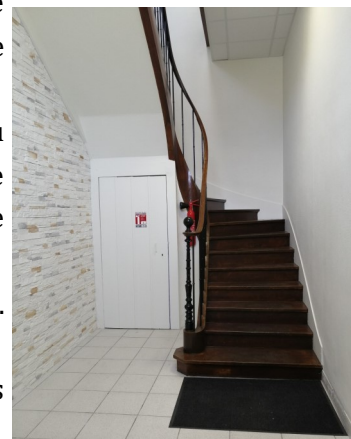
La modernisation du parc informatique et la sécurisation des données de la mairie représentent un budget de 23 600 €.

Un investissement de 80 000 € a permis la finalisation de l'aménagement du chemin de la Perrière.

Environ 13 900 € ont été investis pour le réaménagement du parc des Barrières (installation de bancs et de tables, réhabilitation du terrain de pétanque, plantation de 8 arbres et mise en place d'une table de ping-pong).

Le matériel de l'office de la salle polyvalente (réfrigérateur, évier, congélateur, lave-vaisselle, four de remise et de maintien en température, machine à glaçons) ainsi que le mobilier du nouveau bureau d'accueil en rez-de-chaussée de la mairie ont demandé un investissement de 20 700 €.

Notre objectif pour ce budget est clair : dynamiser le centre bourg, améliorer le cadre de vie des Murianettois. Un projet « Cœur de ville, cœur de Métropole » est en cours d'études, en lien avec Grenoble Alpes Métropole. Ce projet vous sera présenté en réunion publique dès que les grandes lignes seront dessinées plus concrètement. Ce projet demande une collaboration entre les services communaux, métropolitains de la voirie, l'urbanisme, la politique de la ville, développement et attractivité...



Tri des déchets

Avec en moyenne 40% d'erreurs de tri, de déchets indésirables dans la poubelle de tri, la Métropole fait figure de mauvaise élève bien qu'elle soit l'une des premières à mettre le tri en place au début des années 90. Pour inverser la balance, Grenoble Alpes Métropole met en place un plan d'actions concret avec notamment une campagne spécifique sur les 2 principales erreurs de tri.

Les erreurs à éviter !

Dans la poubelle verte, les emballages et les papiers, c'est en vrac et sans sac, le sac gris c'est toujours

dans le bac gris : si les emballages et les papiers sont jetés dans un sac poubelle, ils ne pourront pas être triés. Le sac fermé, dans le bac vert, c'est une erreur de tri car il est impossible de savoir ce qu'il contient ! En effet, les sacs poubelles contenant des emballages ne peuvent pas être différenciés des autres. Les sacs poubelles remplis d'ordures ménagères causent eux des pannes sur les machines et souillent les autres déchets. Pour que vos emballages soient recyclés, jetez-les-en vrac dans la poubelle verte.

Le verre c'est toujours dans le bac à verre : Pas de verre dans les poubelles de tri ! Pensez aux éboueurs et aux agents de tri qui peuvent se couper !! En effet, le verre qui finit dans la poubelle de tri génère en moyenne près de 90 blessures par an et participe à la dégradation de machines du centre de tri. Le verre se recycle à l'infini uniquement lorsqu'il est déposé dans le conteneur à verre. A Murianette, vous trouverez 4 conteneurs à verre : 1 devant la mairie, 1 route de la Pérérée (à l'intersection du chemin du Jappin), 1 chemin de la Perrière (côté Gières) et 1 rue des Barrières (côté parc et limitrophe à Domène).

Pour les gros cartons, petits ou gros électroménagers, jouets cassés... direction dans l'une des 21 déchèteries de la Métropole.

Besoin d'un bac réutilisable pour stocker vos emballages et papiers de votre domicile à votre poubelle ? Commandez au 0 800 500 027 !



Collecte des textiles

Pour compléter les informations concernant le tri des déchets, nous vous informons que Grenoble Alpes Métropole renouvelle son opération de collecte des textiles. La commune de Murianette a accepté de participer à cette collecte, comme depuis plusieurs années maintenant. Le conteneur est positionné Place Dominique Lefebvre depuis le **18 avril jusqu'au 29 mai 2022**.



Concernant la dernière opération de collecte, les quantités de textiles récoltées sur les 84 conteneurs installés sur l'ensemble de la Métropole s'élèvent à 88 tonnes, soit une moyenne de plus de 1 tonne par conteneur. Ce chiffre est stable par rapport aux années précédentes.

Service public numérique

Le site service-public.fr : un puits d'information et de services en ligne

Le site officiel – **service-public.fr** – encore assez méconnu des usagers, vous permet d'obtenir, en quelques clics, de nombreuses informations sur :

- *Vos papiers / citoyenneté* : état civil, documents d'identité, élections, relation avec l'administration, etc.
- *La famille* : allocations familiales, naissance, mariage, pacs, etc.
- *Social et santé* : carte vitale, chômage, rsa, etc.
- *Travail* : CDD, concours, retraite, etc.
- *Logement* : allocations logement, autorisations d'urbanisme, logement social, etc.
- *Transport* : carte grise, permis de conduire, etc.
- *Argent* : crédit immobilier, livrets, assurances, etc.
- *Justice* : casier judiciaire, aide juridictionnelle, etc.
- *Etranger* : titre de séjour, attestation d'accueil, etc.
- *Loisirs* : permis bateau, permis de chasser, etc.

Nous perdons souvent beaucoup de temps sur le net à chercher – parfois sans trouver ! – des informations administratives.

Le site officiel – service-public.fr – est là pour vous aider.

Il dispose également d'un onglet « actualités » qui vous permet de connaître les informations et mises à jour en temps réel.

Attention aux arnaques en forte augmentation, notamment pour la création des cartes grises. L'intégralité des démarches concernant les cartes grises sont à faire sur le site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et uniquement sur ce site !

Bien vivre ensemble

Qui dit retour du printemps, dit également retour des ballades pour prendre l'air en famille, entre amis, seul ou bien encore avec son chien...

S'aérer avec son animal est un moment de plaisir et de complicité avec votre meilleur compagnon, à l'unique condition de respecter les autres promeneurs, pour qu'ils ne finissent pas les pieds dans la crotte !

Pour rappel, les propriétaires de chiens abandonnant les déjections de leur animal sur le domaine public sont passibles d'une amende de 135€ (article R.634-2 du code pénal).

Pensez donc, avant de partir en promenade, à prendre le nécessaire pour ne laisser aucune trace de votre passage avec votre chien. Le bien vivre ensemble est l'affaire de tous. La préservation du cadre de vie aussi !



Commémoration du 8 mai



C'est avec grand plaisir que M. le Maire, et l'ensemble du Conseil Municipal, vous convient à la commémoration du 8 mai 1945.

Le cortège partira à 10h45 devant la mairie, en direction du cimetière.

Ce sera aussi l'occasion de découvrir le monument aux morts rénové et sur lequel ont été rajoutés les noms manquants de certains défunts de notre commune, tombés lors des Grandes Guerres.



L'Association des Maires de France a lancé un appel aux dons en partenariat avec la Protection Civile afin de venir en aide aux Ukrainiens.

La mairie de Murianette a souhaité participer à cette collecte et a relayé cet appel aux dons. La liste des besoins établie par la Protection Civile a été envoyée sur les différents canaux d'informations de la commune (Facebook, site internet, Instagram, Politeia). Nous avons réussi à collecter beaucoup de matériel qui a été acheminé en Ukraine par les moyens logistiques de la Protection Civile.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les donateurs.

Association des Parents d'Elèves



Après deux ans d'absence, le **Vide Grenier de l'APE** va faire son grand retour cette année !

Venez nombreux faire de bonnes affaires **le samedi 14 mai 2022 de 9h à 16h** sur le parking de l'école Raffin-Dugens et dans la cour des primaires. Vous pourrez notamment faire le plein de plants de tomates de différentes variétés sur le stand de l'Association des Parents d'Elèves !

Une buvette, tenue par le comité des fêtes, sera également à votre disposition pour vous restaurer tout au long de la journée !

Inscriptions : bulletin téléchargeable sur le site de l'APE : <https://apemurianette.wordpress.com/> à retourner par courrier, par mail ou directement dans la boîte aux lettres de l'APE (devant l'entrée des maternelles) accompagné d'une copie de votre carte d'identité et du règlement par chèque, au plus tard le mercredi 11 mai.

Modalités complètes sur le site de l'APE. Tous les bénéfices serviront à financer le matériel, les activités et sorties des enfants de l'école.

Tarif : 8€ par emplacement de 2m.

Les actions menées par l'Association des Parents d'Elèves ont permis de financer de nombreux projets pour nos petits Murianettois.

Sur les deux dernières années, l'association a financé des abonnements à des revues pour toutes les classes, un spectacle pour tous les enfants, deux sorties raquettes, les déplacements en car pour diverses sorties, les cadeaux du Père Noël, une boum pour les classes de CM en remplacement de la classe de mer, le maquillage des enfants lors du marché de Noël... Sur les deux années, ceci représente un budget de dépenses d'environ 10 000 €.



Afin de pouvoir financer toutes ces activités ou matériels, les bénévoles de l'APE donnent toute leur énergie pour proposer des ventes (chocolats, fromages, sapins,...) ou des animations en collaboration avec les autres associations communales. Nous remercions très chaleureusement les membres du bureau de l'association ainsi que tous les parents d'élèves qui peuvent donner de leur temps, même quelques heures sont les bienvenues !





Après deux années en sommeil dû au contexte sanitaire, nous avons eu plaisir à nous retrouver en vous proposant une soirée choucroute karaoké.

Cette festivité a réuni environ 80 convives. Ce fut un moment très convivial d'échanges et de partage intergénérationnels puisque toutes les tranches d'âge étaient représentées ! Chacun a pu pousser la chansonnette de son choix (plus ou moins fort...) grâce au karaoké ! Merci au DJ David pour cette animation.

Cette soirée était aussi une grande première pour la nouvelle salle polyvalente ! Nous avons apprécié l'espace cuisine pour toute la préparation des repas et l'élaboration des assiettes de chaque convive, le matériel sono et audio ainsi que la superficie de la salle qui a doublé avec les travaux de rénovation.

Nous vous proposons de nous retrouver lors de la vogue des cerises qui aura lieu **le 4 juin dans la cour de la mairie**. Un service de restauration sera à votre disposition tout au long de la journée ainsi que des animations pour les petits et les grands.

Comme à l'accoutumée, le Maire, Cédric Garcin, offrira à cette occasion un apéritif à tous les Murianettois.

Vous recevrez une information plus complète dans vos boîtes aux lettres, via le site internet communal, Instagram ([mairie_de_murianette](#)), Facebook (Ville de Murianette) et par l'application Politeia.



Directeur de Publication : Cédric Garcin
Journal de Murianette : Mairie de Murianette
266, Montée du Champ de la Vigne 38420 Murianette
Tél : 04 76 77 11 26
Mise en page, infographie : Christine Grané

Rédaction et photos : Les Commissions Animation
- Urbanisme - Finances - Education - Sociale
Estelle Galluccio - Les associations Murianettoises
Distribution : Mairie de Murianette
Impression : Imprimerie des Ecureuils - Gières